



APPEL À PROJETS

Soutiens tri-annuel

L'Institut français et l'Agence française de développement (AFD) lancent l'appel à candidature du programme Accès Culture pour la période 2023-2026.

Accès culture a pour objectif l'accompagnement et le financement de projets culturels en Afrique dans le but de favoriser le lien social et renforcer les collaborations entre acteurs culturels africains et français. En effet, ce programme s'adresse aux Organisations de la Société Civile (OSC) et aux établissements culturels des collectivités territoriales (conservatoire, école d'art municipale, etc.) qui porteront en binôme un projet proposant de répondre à un besoin local. L'objectif premier étant de mettre la culture au service du lien social par le développement d'activités culturelles à destination des publics les plus éloignés de l'offre culturelle pour des raisons sociales, économiques, géographiques.

Les **structures éligibles** sont les binômes constitués d'une structure française et d'une structure africaine dans une démarche de coopération équitable et d'échange de bonnes pratiques. À cet égard peuvent candidater les associations, les fondations, les établissements culturels des collectivités territoriales ayant au moins 2 (deux) ans d'existence. Le programme Accès Culture encourage aussi la consolidation de partenariats de binômes préexistants. Sont éligibles également les structures qui ont déjà bénéficié de soutien Accès culture, dans le cadre de nouveaux projets avec un nouveau binôme, ou encore sur des suites de projets préalablement soutenus, avec le même binôme, en autant que ceux-ci soient clôturés au moment de l'appel.

Les projets éligibles devront :

- Être réalisés en Afrique ;
- Avoir une durée de mise en œuvre de 3 ans maximum ;
- Être un projet de coopération culturelle co-construit entre une structure basée en France et une structure basée en Afrique (les structures éligibles sont : les associations, les fondations, les établissements culturels des collectivités territoriales ayant au moins 2 ans d'existence) ;
- Être inscrit dans une démarche d'action culturelle comme facteur de lien social au service des populations locales, notamment les publics les plus éloignés de l'offre culturelle, et au service des ODD, tels que (liste non exhaustive) :
 - . Projet d'éducation artistique
 - . Action en direction des populations vulnérables (jeunes, femmes, etc.)
 - . Mise en place de rencontres professionnelles dans le secteur des arts et de la culture
 - . Programme d'échanges culturels et de formation entre écoles
 - . Renforcement des capacités en médiation culturelle
 - . Projet de transfert de compétence / action sociale
 - . Action de sensibilisation par la culture à des thématiques du Développement Durable

Une attention particulière sera portée :

- Aux projets inscrits dans une démarche de réduction des inégalités de genre, avec la mise en place d'un objectif chiffré de 50% de projets portés par des femmes et d'un objectif chiffré de 10% de projets sensibles aux enjeux de genre/ciblant les femmes ;
- Aux projets impliquant des diasporas africaines présentes en France ;
- Aux projets ayant un volet renforcement de capacités/formation ;
- Aux projets impliquant des personnes en situation de handicap ;
- Aux projets impliquant des actions de sensibilisation à la transition écologique par la culture.

Le soutien financier et l'accompagnement des lauréats :

Les lauréats finaux se verront attribuer une bourse comprise entre 60 et 75K€ sur trois ans (le montant de la bourse constituera au maximum la moitié du budget total du projet du lauréat, qui devra apporter à minima l'autre moitié sur fonds propres ou extérieurs).

Ils bénéficieront chaque trimestre d'un accompagnement technique (espace de dialogue) sur les sujets qu'ils auront plébiscités (cadre logique ; gestion administrative ; aspects genre ; transition écologique ; modèle économique ; levée de fonds ; enjeux de la médiation culturelle par discipline ou par zone géographique, etc.), en plus des séminaires collectifs sur le continent africain.

Calendrier :

- 24 février 2023 : Lancement de l'appel à projets avec candidature sur la page du site : <https://www.pro.institutfrancais.com/fr/offre/accesculture>
- 16 avril 2023 : Clôture de l'appel à projets et commissions de sélection
- Mi-juin 2023 : Annonce des projets lauréats

Contacts

Jimmy BERTHÉ et Léa GHAMLOUCHE

Chargés de projet Accès Culture
Pôle culture et partenariats solidaires
Direction coopérations, dialogues, langues et sociétés

jimmy.berthe@institutfrancais.com - lea.ghamlouche@institutfrancais.com



Pour toutes les modalités de l'appel, merci de vous reporter au règlement et à la page du site internet : <https://www.pro.institutfrancais.com/fr/offre/accesculture>

Avec le soutien de

CONSEIL PRÉSIDENTIEL
POUR L'AFRIQUE

A travers son engagement dans le programme Accès culture, le Conseil Présidentiel pour l'Afrique soutient les opérateurs culturels africains et de la diaspora en France, ambassadeurs de l'imaginaire commun entre l'Afrique et la France.